Magneux-Infos - août 2023

Secrétariat de mairie : Tél - 04 77 76 10 76

Horaires d'ouverture au public : mardi et vendredi : 14h à 17h / mercredi : 10h à 12h et 14h à 17h

Mèl: mairie.magneuxhauterive@orange.fr—site: magneuxhauterive.fr

La mairie sera fermée du 10 au 18 août 2023

Fête patronale—14 et 15 août—comité des fêtes

14 août à partir de 9h • vente de brioches des classards

à 21h • concert gratuit avec OVERCOM TRIBUTE to TELEPHONE

• bal des classards

15 août ● 11h15 vin d'honneur offert aux habitants par la municipalité

• 14h concours de pétanque

• 19h repas (sur réservation)

Le 13 août à 14h: pour le montage des chapiteaux

PLUi-modification simplifiée

Du **4 septembre au 6 octobre**, lancement de la modification n°1 du PLU i.

Le dossier de modification, ainsi qu'un registre de mise à disposition, seront accessibles en mairie, aux horaires d'ouverture,

à partir du 4 septembre 2023

Sécheresse

Le département de la Loire est placé en état de VIGILANCE. Les usagers sont invités à limiter volontairement leur consommation d'eau sur l'ensemble du département afin de ralentir ou réduire autant que possible la dégradation de la situation hydrologique.

Cette économie de la ressource en eau doit être l'affaire de tous !

Vide-grenier

Dimanche 10 septembre—8h à 17h

Organisé par Ma Petite Ecole Tarif : 2€ le m.

Arrivée des exposants à partir de 6h (pas de réservations)

Renseignements: 06 79 70 31 12

<u>Compostage : nouvelles</u> <u>sessions de formation</u>

Inscriptions : loireforez.fr

Date	Commune	Horaire
15-sept	Montbrison	14h
16-sept	Montbrison	10h
16-sept	Montbrison	14h
21-sept	Estivareilles	18h
03-oct	Sainte Agathe la Bouteresse	18h
10-oct	Précieux	18h
28-oct	Saint Just Saint Rambert	10h
07-nov	Vêtre sur Anzon	18h
16-nov	Pralong	18h
22-nov	Montbrison	14h
02-déc	Bonson	10h
05-déc	Saint Georges Haute Ville	18h

Bornes électriques

Deux bornes de recharge électrique accessibles à tout public ont été installées au château par M. de Monteynard.

Recensement citoyen

Les jeunes nés entre le 1er juillet et le 30 septembre 2007 doivent se faire recenser auprès de la mairie, en apportant leur carte d'identité, un justificatif de domicile, le livret de famille. Cette démarche peut se faire aussi par internet (service-public.fr)

Il est rappelé que l'attestation de recensement est nécessaire pour l'inscription au BAC, le permis de conduire,

les concours, les grandes écoles....